

Ecole élémentaire Philippe Foré
Place de l'hôtel de ville
31370 Bérat

Compte rendu conseil d'école du 8 novembre 2013

Membres Présents :

Parents délégués :

Mesdames AMILHAT, BOUNY ,BLANCO, CIEUTAT, ESCOUBOUÉ, GENDRON
,MEZIANE, THONNELIER,
Monsieur LOPVET

Enseignants :

Mesdames BESSET, DORE, LEMAIRE MOREAU, OSTER, TAULAIGO
PALMITJAVILA, PERISSE, PIGASSOU, VAUGELADE
Messieurs CODINA, PORTOLES, WIEL

Rased: Monsieur BERBIS, psychologue scolaire

Mairie :

Monsieur BLANC, Maire de Bérat,
Monsieur BESSET Maire-adjoint chargé des affaires scolaires
ALAE : Mme GOLA, directrice

Membres Excusés :

Monsieur RESPAUD, Inspecteur de l'Éducation Nationale
Mmes LAFOND PUYO et BOIZARD, enseignantes
Mme CONSTANT, DELERNIA, KOHANIC, parents d'élèves

Début de séance : 17 heures 30

1) équipe enseignante et effectifs

Présentation de l'équipe

■ 12 classes et 14 enseignants .

Mme Palmitjavila est à temps partiel complétée par Mme Pigassou le lundi et Mme Lemaire Moreau assure le temps de décharge de la direction les lundis et jeudis.

Effectifs

A ce jour 296 élèves (soit 6 élèves de plus que l'année dernière à la même période).

CLIS 10 - CP 27 - CP 26 - CE1/CE2 21 - CE1 26 - CE1 26 - CE2 24 - CE2/CM1 22 -
CM1 28 - CM1 27 - CM2 29 - CM2 29

Perspective pour l'année prochaine : départ de 58 CM2 et arrivée d'environ 53CP soit un effectif prévisionnel de 291 élèves.

■ cette année 4 enseignants sont en charge de l'enseignement des langues avec des échanges de service : Mme Palmitjavila (sa classe de CE2 + CM2 M Codina et CM2 Mme Besset), Mme Boizard (sa classe de CE2/CM1+ CM1 de Mme Taulaigo et de Mme

Lafond-Puyo), M Wiel (sa classe de CE1 + CP M Portolès), Mme Vaugelade (sa classe de CE1+ CP de Mme Dore et CE1/CE2 de Mme Oster)

■ A cela s'ajoute le réseau d'aides (RASED) composé cette année du poste de psychologue scolaire avec l'arrivée de M Berbis ainsi qu'un enseignant remplaçant itinérant, M Vergniol, qui est « rattaché » à l'école (ZIL) mais effectue des remplacements dans une zone géographiquement limitée.

Les membres du conseil d'école sont informés du fait que M Respaud est cette année l'inspecteur de notre circonscription et qu'il succède à Mme Khorsi.

2) résultat des élections des représentants des parents

En préambule il est porté à la connaissance des membres du conseil d'école le décret du 4 novembre 2013 modifiant la composition et les attributions de cette instance. Une copie de ce texte est distribué à chacun et lecture en est faite.

Les élections ont eu lieu le vendredi 11 octobre.

Participation: 484 électeurs inscrits, 174 votants , 10 bulletins nuls ou blancs .Un taux de participation de 35,95% (pour mémoire 35,53% l'année dernière)

Les 12 postes à pourvoir ont été pourvus.

3) Règlement intérieur

Des changements doivent être effectués cette année aux points 1.4 et 1.5 en raison de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires . Il sera distribué aux familles après ce conseil d'école. Vote du règlement à l'unanimité du conseil d'école.

4) organisation du temps périscolaire

Rappel des horaires d'accueil des élèves :

7h-8h50 / 12h-13h50 / 16h15-19h

■Point cantine: l'allongement de la pause méridienne permet désormais aux élèves de manger plus aisément.

■ Point activités :des activités de 40-45 minutes sont proposées aux enfants.

- jeux collectifs: 60 enfants environ
- danse: 2 groupes de 10 enfants environ
- chant pour 30 à 40 enfants
- acrosport
- mosaïque et activités ponctuelles après Noël

Un travail de partenariat avec des associations est en cours: association Vermillon, club photos pour des séances découverte de l'activité, association de gymnastique pour une activité cirque.

Retour très positif des parents élus quant aux activités proposées sur les temps ALAE et ALSH.

Pour les élèves qui participent aux APC (activités pédagogiques complémentaires) un petit temps de récréation leur est proposé puis ils passent à la cantine.

Il est fait en sorte qu'une activité puisse leur être proposée s'ils le souhaitent au moins une fois dans la semaine.

Le soir, jeux libres/activités ponctuelles pour un effectif qui avoisine les 75 enfants. Pour le mercredi après-midi, depuis le 7 novembre, l'accueil ALSH se fait sur le site de la maternelle. Un bus est affrété par la mairie pour transporter les enfants de l'élémentaire. Rappel de la nécessité pour les parents d'inscrire les enfants au plus tard le lundi soir à la Mairie ou à l'ALAE.

5) traitement de la difficulté scolaire

■ **rased**: réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficultés : il est constitué du poste de psychologue scolaire rattaché à l'école. M Berbis a été nommé sur ce poste. Pour la deuxième année consécutive, il existe une équipe de circonscription de maîtres spécialisés. Elle interviendra après que les écoles aient, en concertation, fait état des besoins. Des réunions ont été fixées pour faire cet état des besoins, en novembre pour notre école avec la présence de ces deux enseignants spécialisés. Cette aide si elle est mise en place sera destinée aux élèves de cycle 2 (CP et CE1)

M Berbis présente ces missions

- accompagnement de l'intégration des élèves en situation de handicap
- suivi ponctuel des élèves
- prévention
- travail avec les enseignants

■ **PPRE** : programme personnalisé de réussite éducative. L'objectif est de répondre aux besoins d'un élève quand il apparaît qu'il risque de ne pas maîtriser les compétences du socle commun. L'objectif est donc de permettre à l'élève de maîtriser ces compétences. Le PPRE se décline en fiche-actions qui sont évaluées régulièrement et reconduites si nécessaire. Il se concentre prioritairement sur les mathématiques et le français.

■ **APC** : nous avons terminé la 1^{ère} période et préparé la seconde qui a débuté le 4 novembre.

En période 1 : 65 élèves concernés

En période 2 : 95 élèves concernés

En période 1 les élèves de CP ne bénéficiaient pas de cette aide, le choix ayant été fait de leur laisser un temps d'adaptation suffisante.

Les APC peuvent concerner la difficulté scolaire, l'aide au travail personnel mais peut également permettre de mettre en place des activités en lien avec le projet d'école. Les groupes varient de 1 à 6 élèves. Ces activités ont lieu les lundi, mardi et jeudi de 12h05 à 12h35. Elles dureront 24 semaines et représentent un volume horaire annuel de 36 heures.

Pour le moment le choix a été fait par les enseignants de proposer ces activités maximum deux fois par semaine pour chaque élève.

6) projet d'école

Je deviens responsable de mon environnement : pour les CE2, préparation et passage du permis piéton en collaboration avec le groupe de prévention routière de la brigade de Seysses

Je deviens responsable de mon environnement : projet jardin/projet plantations pour la clis

J'ouvre mon champ culturel : ① lecture offerte sur un thème à définir à une classe de CP ; préparation d'une pièce de théâtre pour la fin de l'année

② participation au prix des Incorruptibles pour les 2 classes de CM1 et la classe de CM2 de Mme Besset. En parallèle, des animations en lien avec le thème de chaque livre seront proposées à la bibliothèque de Bérat.

③ projet d'une classe découverte à Paris pour les deux classes de CM2

④ projets de sorties des CM1 en lien avec les périodes historiques étudiées: village gaulois/ Parc de la Préhistoire

J'ouvre mon champ culturel : connaître quelques éléments culturels d'un autre pays : apprentissage de l'anglais

Je vis dans un groupe : inclusion des élèves de CLIS du CP jusqu'au CM2 : en EPS, arts visuels, mathématiques, lecture et sciences . Cela concerne à des degrés divers tous les élèves de la CLIS avec des temps d'inclusions variables.

Je renforce mes acquisitions fondamentales : orthographe : défi dictées au CE1

Je renforce mes acquisitions fondamentales: défi-maths qui se poursuivent du CE2 au CM2 en lien avec des classes d'une école de Cazères

Je renforce mes acquisitions fondamentales: Lecture: mise en place d'un carnet de lecteur.

7) sécurité à l'école

Information préalable : des modifications en terme de surveillance ont eu lieu pour renforcer la sécurité des élèves : sur le temps d'accueil , désormais 5 enseignants sont de surveillance. Concernant les récréations:

- il n' y a plus de récréations décalées l'après-midi du fait d'une réduction de temps de classe. De ce fait deux zones de récréations ont été instaurées: cour de l'annexe pour les CP et CE1 avec 3 enseignants de surveillance et cour principale pour les CE2, CM1 et CM2 avec 4 enseignants de surveillance.
- Les postes de surveillance avec identification des zones ont été maintenus: cour du haute, cour du bas, terrain de foot et préau.
- Les zones de jeux ont été maintenues: courses, foot, basket, jeux calmes sous le préau.

■ plan vigipirate : toujours au niveau rouge ce qui signifie entre autres : mettre en place un filtrage à l'entrée de l'école, maintenir les portes fermées, contrôler l'accès à l'établissement.

Le portillon est tenu fermé à clé avec déclenchement à distance.

La sortie des CM2 par le portillon a été maintenue et cette année les élèves de la CLIS s'y sont ajoutés.

- partage des locaux : cette année encore des associations sportives utilisent les locaux scolaires après le temps scolaire. Des conventions ont été signées. La question de la sécurité a également été discutée . Les associations s'engagent notamment à fermer à clé les locaux après leur utilisation et à mettre l'alarme sous tension. L'école a été informée qu'une association utilisait l'espace jardin situé après le bâtiment de l'ALAE en y accédant par le chemin contournant l'école. La demande a été faite de matérialiser la séparation entre cet espace jardin et l'école. Un portail a été fixé et est tenu fermé à clé.
- exercice incendie : il a eu lieu le 28 septembre successivement dans les locaux principaux puis dans l'annexe . Ces deux exercices se sont déroulés sans incident et ont permis de constater que dans l'annexe le niveau sonore de l'alarme était désormais satisfaisant (suite aux interventions réalisées par les agents de la Mairie).

8) point sur la coopérative scolaire

Cette année encore , la mandataire est Mme Taulaigo.

Solde actuel : 5510,47 €.

La participation des familles de début d'année s'élèvent à 1597 €.

Une copie de la situation actuelle est transmise aux membres du conseil d'école.

Monsieur le Maire informe la mandataire du fait qu'un bilan doit lui être transmis d'ici la fin de l'année pour que la question de la subvention puisse être discutée en conseil municipal. Il en est ainsi pour toutes les subventions versées par la Mairie aux associations de la commune.

Communication des dates des deux conseils d'école : jeudi 27 février 2014 et vendredi 6 juin 2014.

Pour les parents élus

Pour la Mairie

Pour les enseignants